

n° 94\_2025DEL  
Nomenclature n° 7153

Nombre de membres : 27  
Présents : 16  
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-94\_2025DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

**Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

**Étaient présents :** Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

**Étaient absents/excusés :**

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à M. Jean-Michel BOUARD  
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL  
Mme Julie GOUSSU, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON  
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON  
Mme Edwige CHOURAQUI  
Mme Cristina DRAGOMIR  
M. Julien JEROME  
M. Jérôme POITOU  
M. Fabrice POUPET  
M. Ulrich PADONOU  
Mme Virginie POITOU

Mme Lucile RIGAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



### **94-2025DEL – VOTE DES TARIFS EAU ASSAINISSEMENT 2026**

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'actualisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Considérant les contraintes liées à la réforme des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la prise en compte du coefficient de modulation calculé sur la performance des réseaux d'eau et d'assainissement à partir de 2026, il est proposé de maintenir la grille tarifaire 2025 visible ci-dessous.

		Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Eau	Abonnement	37,11 €	38,37€	38,37€	38,37€
	Consommation par m3	1,13 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €
	Location de compteur x15	10,07 €	10,77 €	10,77 €	10,77 €
	Location de compteur x20	10,76 €	10,77 €	10,77 €	10,77 €
	Location de compteur x30	20,91 €	21,62 €	21,62 €	21,62 €
	Location de compteur x40	20,91 €	21,62 €	21,62 €	21,62 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 94\_2025DEL  
Nomenclature n° 7153

Nombre de membres : 27  
Présents : 16  
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 045-214501736-20251218-94\_2025DEL-DE

	Location de compteur ø60	20,91 €	99,75 €	99,75 €	99,75 €
	Location de compteur ø80	20,91 €	175,39 €	175,39 €	175,39 €
	Location de compteur ø100 (incendie)	-	263,09 €	263,09 €	263,09 €
Assainissement	Abonnement	33,51 €	34,65 €	34,65 €	34,65 €
	Consommation par m3	2,04 €	2,11 €	2,11 €	2,11 €
	Participation à l'Assainissement Collectif	Voir délibération du 20/06/2018			
Branchement simple (forfait)	ø15 à ø20	2 496,89 €	2 581,78 €	2 581,78 €	2 581,78 €
	ø30	2 696,58 €	2 788,26 €	2 788,26 €	2 788,26 €
	ø40	2 917,86 €	3 017,07 €	3 017,07 €	3 017,07 €
	ø60		3 217,07 €	3 217,07 €	3 217,07 €
	ø80	-	3 417,07 €	3 417,07 €	3 417,07 €
	ø100 (incendie)		3 617,07 €	3 617,07 €	3 617,07 €
Branchements multiples uniquement ø15 et ø20	2 compteurs	-	2 981,78 €	2 981,78 €	2 981,78 €
	3 compteurs		3 188,26 €	3 188,26 €	3 188,26 €
Pose et dépose de compteur, renouvellement de compteur (en cas de gel ou destruction)	ø15 à ø20	311,91 €	322,51 €	322,51 €	322,51 €
	ø30	473,82 €	489,93 €	489,93 €	489,93 €
	ø40	581,76 €	601,54 €	601,54 €	601,54 €
	ø60	851,61 €	880,56 €	880,56 €	880,56 €
	ø80	1 229,40 €	1 271,20 €	1 271,20 €	1 271,20 €
	ø100 (incendie)	-	1 661,85 €	1 661,85 €	1 661,85 €
Déplacement compteur du domaine privé vers le domaine public (demande du propriétaire)		581,76 €	601,54 €	601,54 €	601,54 €
Suppression de branchement		-	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Frais d'étalonnage de compteur à la demande de l'abonné (tous diamètres)		-	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Ouverture et fermeture de branchement avec déplacement		56,77 €	58,70 €	58,70 €	58,70 €
Contrôle des installations (test au colorant pour vérification du raccordement)		56,77 €	58,70 €	58,70 €	58,70 €
Contrôle des puits, forage, récupération d'eau de pluie		56,77 €	58,70 €	58,70 €	58,70 €
Frais déplacement pour relève de compteur non visible pendant 2 ans du fait de l'abonné		-	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais de déplacement pour rendez-vous non honoré		-	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais de nettoyage et désencombrement du regard		-	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Etude pour individualisation de logements collectifs		-	150,00 €	150,00 €	150,00 €

Après avis favorable de la Commission Finances et Cadre de Vie du 10 décembre 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 94\_2025DEL  
Nomenclature n° 7153

Nombre de membres : 27  
Présents : 16  
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-94\_2025DEL-DE



**Adopté à l'unanimité**



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme, le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Lucile RIGAL



Acte certifié exécutoire :  
Acte publié le :  
Acte notifié le :



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 045-214501736-20251218-94\_2025DEL-DE